

MENTION SPÉCIALE :

Le syndicat mixte des sources de la Sèvre Nantaise

Action distinguée : l'aménagement d'une zone humide

Dans les Deux-Sèvres, le syndicat mixte des sources de la Sèvre Nantaise⁽¹⁾ a réhabilité une zone humide à proximité d'Angibault, un moulin de la Sèvre Nantaise amont, pour favoriser en période hivernale la reproduction du brochet. Les captures de plusieurs juvéniles à la fin des hivers 2006 et 2007 ont montré la réussite de l'opération. Sur le terrain, les acteurs locaux se sont fortement mobilisés pour faire aboutir ce projet.

La préservation de la biodiversité des milieux aquatiques de la Sèvre Nantaise

Le SAGE de la Sèvre Nantaise approuvé par la commission locale de l'eau en novembre 2003 fixe parmi ses objectifs prioritaires le maintien et l'amélioration de la diversité biologique des milieux aquatiques. Des actions sont progressivement engagées dans ce sens pour améliorer la morphologie des cours d'eau, la qualité de l'eau, la gestion des débits d'étiage. Des Contrats restauration entretien (CRE) des cours d'eau sont en cours sur ce territoire et également pour l'inventaire et la protection des zones humides.

Les zones humides en amont de la Sèvre Nantaise

Dans cette partie amont de la Sèvre Nantaise, la morphologie des cours d'eau a été profondément modifiée par la réalisation au XIX^e siècle de nombreuses retenues ou chaussées nécessaires au fonctionnement des moulins pour utiliser la force hydraulique.

⁽¹⁾ Le syndicat mixte des services de la Sèvre Nantaise est un des sept syndicats faisant partie du territoire de l'Institution interdépartementale de la Sèvre Nantaise, qui est un établissement public créé en 1985. Depuis mars 2006, l'Institution est un établissement public territorial de bassin. L'Institution interdépartementale est l'émanation des quatre conseils généraux : Deux-Sèvres, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée. Pour mettre en œuvre la politique de gestion de l'eau des collectivités départementales du bassin versant, sept syndicats de rivière ont été

Récemment des aménagements de recalibrage ou de remblaiement ont été localement réalisés, aboutissant à une réduction de la couverture végétale des cours d'eau, à des phénomènes d'érosion des berges, à la déconnexion des annexes hydrauliques et à la réduction des zones humides.

Garantir la continuité au fil de l'eau pour faciliter le franchissement des migrateurs

Parmi les orientations prises par le Syndicat ces dernières années, figure la volonté de mettre en place, chaque fois que cela est techniquement et financièrement possible, une passe à poissons sur les ouvrages en travaux.

Les passes à poissons sont essentiellement destinées à l'anguille, espèce bien présente sur la Sèvre Nantaise, mais dont les effectifs sont de plus en plus menacés. Le brochet constitue également une espèce repère dans les eaux de 2^e catégorie du bassin amont de la Sèvre Nantaise car sa présence et la complexité de son cycle de vie révèlent la

qualité des milieux. Il lui faut notamment rejoindre des frayères fonctionnelles adaptées à ses exigences de reproduction. Dans le secteur amont, une centaine de zones humides ont été inventoriées mais la plupart d'entre elles ont perdu leurs fonctionnalités. Une vingtaine seulement restent propices à la reproduction du brochet.

Le site est une prairie humide située dans la propriété du Moulin d'Angibault entre le bief et l'Élunière. Ce site a été choisi autant pour son intérêt écologique que pour la volonté du propriétaire du moulin d'agir aux côtés du syndicat pour développer une frayère à brochets.

Par le passé, le brochet frayait dans cette prairie généralement inondée en période hivernale. Au cours des ans, celle-ci a été déconnectée du bras du cours d'eau. Afin de répondre aux caractéristiques d'une bonne frayère à brochets, il a été décidé :

- ➔ d'augmenter la surface propice à la reproduction du brochet ;
- ➔ d'augmenter le temps de submersion de cette zone lors des crues naturelles hivernales pendant 7 à 8 semaines ;
- ➔ en période estivale, de garantir la mise en assec de la zone pour assurer la pousse de l'herbe et son entretien par pâturage. En effet, il est important qu'une période d'inondation des prairies suffisamment longue succède à une période d'assec qui permet aux graminées et aux espèces herbacées de recoloniser la prairie.

La frayère à brochets de la zone humide du Moulin d'Angibault

crés. Depuis 1988, six techniciens de rivière ont été recrutés. Ils sont mis à disposition des syndicats de rivière de réaliser, conformément à une charte d'entretien, des programmes pluriannuels de travaux dans le domaine de la restauration et de l'entretien des rivières et des ouvrages. Les syndicats ont en charge la gestion des cours d'eau principaux, avec une extension pour des interventions aux affluents pour certains d'entre eux. L'institution assure le suivi du SAGE Sèvre Nantaise.

L'ouvrage de retenue des eaux hivernales

C'est un dispositif très rustique et efficace de retenue des eaux hivernales qui a été mis en place. Il consiste en un simple batardeau constitué de planches assurant, après une crue, le maintien d'un niveau d'eau faible (20 à 45 cm) sur les terrains pendant plusieurs semaines.

Concertation animation

La réalisation de cette action a été précédée de réunions d'information avec les acteurs locaux (pêcheurs, propriétaires de moulins), comme c'est le cas habituellement pour les aménagements initiés par le syndicat, pour recueillir leur avis. L'appui technique du Conseil supérieur de la pêche (CSP) pour la conception et le suivi du projet a été particulièrement utile et apprécié.

Conclusion

Cette réalisation a fait partie, à titre expérimental, du contrat restauration entretien 2001-2006. Compte tenu du bon déroulement de l'opération, le syndicat souhaite reproduire cette action sur d'autres sites de zones humides du secteur amont de la Sèvre Nantaise, en fédérant les acteurs autour de tels projets chaque fois que cela sera possible.

Point de vue



Isabelle des Dorides,
présidente du syndicat
mixte des sources
de la Sèvre Nantaise

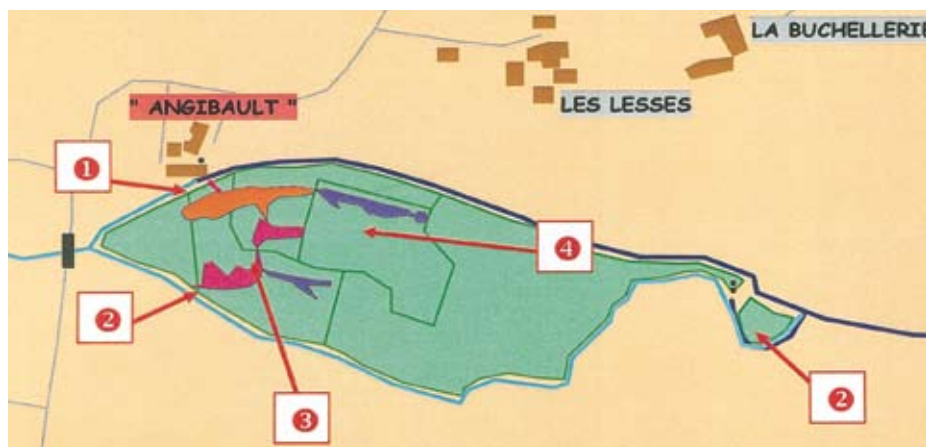
« Le retour des brochets en tête de bassin versant de la Sèvre Nantaise »

« Les actions engagées par notre syndicat dans le cadre du Contrat restauration entretien (CRE) « Sèvre Nantaise rivières vivan-

tes » qui s'est déroulé de 2001 à 2006 ont pleinement contribué à l'amélioration de la qualité des cours d'eau du secteur amont de la Sèvre Nantaise. Cependant les études réalisées sur notre territoire, tenant compte des objectifs de la directive cadre sur l'eau, montrent qu'un des facteurs déclassants pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015 est la dégradation de morphologie du cours d'eau, ce qui affecte également la fonctionnalité des zones humides qui sont peu à peu déconnectées. La réhabilitation de ces milieux est essentielle pour le maintien des habitats aquatiques et des espèces végétales et animales.

Notre action sur la zone humide du Moulin d'Angibault va dans ce sens. Elle a été possible grâce à la mobilisation de nombreux acteurs. Tout d'abord, le propriétaire du moulin, sans lequel notre démarche n'aurait pas pu aboutir, l'association locale de pêche, et la Fédération départementale de pêche, ainsi que la collaboration d'un botaniste et du Conseil supérieur de la pêche qui a mis à disposition les données techniques indispensables à la réalisation d'une bonne frayère à brochets. Depuis deux hivers consécutifs, la capture de plusieurs juvéniles nous encourage à développer des actions similaires sur d'autres sites. Le retour du brochet dans l'amont du bassin est pour nous important après de nombreuses années d'efforts pour retrouver des rivières vivantes. C'est d'autant plus important que le brochet est le symbole du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Sèvre Nantaise !

Les récentes modifications du statut du syndicat vont permettre d'élargir notre champ de compétences pour mieux prendre en compte la gestion des petits cours d'eau en favorisant la préservation des zones humides et des zones d'expansion des crues. Ces nouvelles interventions permettront de mieux intégrer les objectifs du SAGE de la Sèvre Nantaise adopté en 2003 dans le futur programme d'action 2007-2012. Elles nécessiteront certainement de nouveaux partenariats. »



- Étang existant
- Extension à l'initiative du propriétaire en 2005
- Nouvelle zone humide créée en 2004 par le syndicat

- Système hydraulique de "l'Élunière"
- Système hydraulique "d'Angibault"



L'ouvrage de retenue des eaux hivernales

Syndicat mixte

Quelques chiffres

La Sèvre Nantaise amont

- superficie du bassin versant : 26 517 ha,
- 13 483 habitants,
- linéaire de cours d'eau : 300 km environ,
- linéaire restauré et entretenu : 120 km,
- zones humides : une centaine dont douze sont en cours d'expertise, qui seront intégrées dans le prochain CRE

Les principales actions du syndicat réalisées

- entretien régulier des cours d'eau depuis 1990,
- aménagement/restauration d'ouvrages,
- maintien en bon fonctionnement du parc d'ouvrages et gestion coordonnée,
- plantation de haies avec des espèces locales associées sur 4 km de berges,
- aménagements d'abreuvoirs et de clôtures,
- lutte contre les ragondins,
- communication : sentiers d'interprétation, lettres d'information.

La zone humide du Moulin d'Angibault

- superficie : 5 000 m²
- mise en fonctionnement de l'ouvrage régulateur : automne 2005
- premiers bilans : capture de plusieurs juvéniles depuis deux hivers consécutifs

Financement

Conseil général des Deux-Sèvres, syndicat mixte des sources de la Sèvre Nantaise, agence de l'eau, Fédération de pêche des Deux-Sèvres, l'AAPPMA de Montoucant.

Coût de l'opération : 6 000 €